

Comment remplir l'Autorisation à l'intention des administrateurs

Les administrateurs ou représentants autorisés des maisons d'hébergement, des banques/programmes alimentaires ou des établissements de soins de santé communautaires peuvent délivrer une Attestation de l'identité et du lieu de résidence (formulaire E0824) qui servira de preuve d'identité et de lieu de résidence aux personnes qui souhaitent voter, mais qui sont sans adresse permanente. Le client nommé sur chaque attestation délivrée doit voter dans la circonscription électorale dans laquelle l'établissement est situé et fournit des services. Chaque attestation doit être signée par les administrateurs ou les représentants autorisés de l'établissement.

Pour l'attestation de l'identité et du lieu de résidence de chaque client, conformément à la *Loi électorale*, un client est une personne qui revient dormir ou manger dans l'établissement au cours des cinq semaines précédant une élection.

Pour remplir l'Autorisation à l'intention des administrateurs, l'administrateur ou le représentant autorisé de l'établissement doit :

- 1. saisir le nom, l'adresse postale complète incluant le code postal, l'adresse courriel et le numéro de téléphone de l'établissement;
- 2. indiquer leurs prénom et nom de famille, titre, adresse courriel et numéro de téléphone direct ou poste, le cas échéant.

Veuillez noter que les signatures numériques ne sont pas acceptées.

Veuillez retourner le formulaire rempli par courriel à l'adresse <u>outreach@elections.on.ca</u>. Une fois qu'Élections Ontario aura reçu le formulaire rempli, un accusé de réception sera envoyé par courriel avec une copie de l'Attestation de l'identité et du lieu de résidence, ainsi que des instructions expliquant comment remplir l'attestation.

Nous vous remercions de votre soutien constant visant à faciliter le vote pour tous les Ontariens et Ontariennes.